



Cugy, le 25 novembre 2010

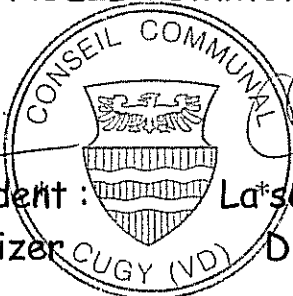
Conseil communal de Cugy

1053 Cugy / VD

## PROTOCOLE DE DECISION

Dans sa séance du 25 novembre 2010, le Conseil communal de Cugy/VD a accepté le préavis 57/10 : Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 3'155'000.— pour l'aménagement d'un espace public avec places de parc, du carrefour rue du Village - chemin de la Cavenettaz ainsi que la mise en séparatif, le remplacement d'une conduite d'eau potable, la construction d'un trottoir et l'extension de l'éclairage du Chemin de la Cavenettaz, amendé.

CONSEIL COMMUNAL

  
Le Président : J. Schweizer  
La secrétaire : D. Dubuis

### Amendement n° 1 :

- vu le préavis municipal n° 57/2010 du 4 octobre 2010
- vu la motion de M. G. Boand du 29 juin 2000
- vu la décision du Conseil communal de considérer le carrefour dans sa totalité
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que ce point à l'ordre du jour

Le Conseil communal de Cugy décide :

- d'adopter le projet tel que présenté par la Municipalité, sous réserve des résultats de l'enquête publique ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 975'000.— pour l'aménagement du carrefour du chemin de la Cavenettaz et de la rue du Village, la création d'un espace public incluant une place de parc
- de financer cette dépense en recourant à l'emprunt auprès de l'établissement de son choix, aux meilleures conditions du moment ;
- d'amortir les travaux sur trente ans.